



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES AGRUMES

Treizième session

La Havane (Cuba), 20 – 23 mai 2003

PRINCIPAUX MARCHÉS DES AGRUMES ET JUS D'AGRUMES BIOLOGIQUES

I. INTRODUCTION

1. Depuis le milieu des années 90, le marché des produits biologiques a connu une expansion rapide dans nombre de pays développés. On estimait à 20 milliards de dollars EU le montant des ventes mondiales au détail de produits biologiques en 2001, soit 25 pour cent de plus qu'en 2000 (16 milliards de dollars EU)¹. De plus, les produits biologiques sont vendus en général plus cher que les produits conventionnels équivalents.

2. Toutefois, les ventes de produits biologiques ne représentent qu'une part modeste de l'ensemble du marché des produits alimentaires, qui ne dépasse probablement pas 2 pour cent en moyenne. La décélération de la croissance de la demande qui a lieu actuellement sur la plupart des marchés des produits biologiques les mieux établis (par exemple Allemagne et Danemark) semble indiquer que les taux de croissance élevés de la dernière décennie ne dureront probablement pas, ce qui signifie qu'il est difficile de prévoir la taille relative du marché des produits biologiques à long terme. En outre, le surprix attaché aux produits biologiques devrait diminuer.

3. Il est donc indispensable de rassembler des informations économiques et commerciales pour orienter les décisions et la formulation des politiques concernant l'agriculture biologique. Le présent document fournit des données quantitatives sur les marchés des agrumes biologiques certifiés, à l'état frais ou transformés. Pour obtenir des informations plus détaillées sur les conditions à remplir pour l'exportation d'agrumes frais biologiques à destination des principaux pays industrialisés (normes, certification, règlements concernant les importations), les lecteurs

¹ Faute de statistiques officielles des douanes sur le commerce des produits organiques, les chiffres présentés ci-après sont des estimations fondées sur des enquêtes réalisées auprès des négociants et de consultants du secteur, ainsi que sur une analyse des publications (notamment Organic Monitor, Centre du commerce international et World Organic News).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

peuvent se reporter à la publication de la FAO/CCI/CTA ‘Marchés mondiaux des fruits et légumes biologiques’ (2001).

II. PRINCIPAUX MARCHÉS DES AGRUMES BIOLOGIQUES À L'ÉTAT FRAIS

A. LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Taille du marché

4. Selon le CCI, la taille du marché des produits biologiques en Europe variait, en 2003, entre 10 et 11 milliards de dollars EU². La plupart des ventes se font dans les pays de la Communauté européenne (CE) suivie par la Suisse dont le marché est estimé à 0,75 milliard de dollars EU pour 2003.

5. En 2000, le marché de la CE pour les fruits et légumes biologiques certifiés était estimé à 1,3 à 1,5 milliard de dollars EU, soit de 15 à 20 pour cent des ventes totales au détail des produits biologiques. C'est un marché très dynamique qui a connu un essor rapide à la fin des années 90. Les agrumes sont la principale catégorie de fruits biologiques. On estime que les agrumes représentent de 5 à 7 pour cent des ventes de produits biologiques frais, soit une valeur oscillant entre 70 et 100 millions de dollars EU. La Communauté européenne a consommé plus de 130 000 tonnes d'agrumes certifiés en 2001, soit 37 pour cent des 350 000 tonnes de fruits biologiques certifiés vendus à l'état frais.

Origines des agrumes biologiques consommés à l'état frais dans la Communauté européenne

6. Le marché des agrumes biologiques à l'état frais de la CE est principalement approvisionné par des producteurs communautaires. L'Italie est de loin le principal fournisseur d'agrumes biologiques, avec une production estimée en 2001 à 140 000 tonnes d'oranges, 60 000 tonnes de petits agrumes et 100 000 tonnes de citrons, sur 10 800 hectares. L'Espagne produit des agrumes biologiques sur 900 hectares de terres certifiées (production estimée à 25 à 30 000 tonnes). La Grèce produit également des agrumes biologiques.

7. Si la Communauté européenne est un grand importateur de fruits biologiques, elle n'importe que peu d'agrumes biologiques à l'état frais en raison de la forte présence de l'Italie et de l'Espagne sur le marché. Étant membres de la CE, ces pays ne doivent acquitter aucun tarif douanier (10,4 pour cent *ad valorem* sur les oranges douces à l'état frais plus redevance complémentaire allant de 0 à 7 euros par kg en fonction du prix à l'importation) lorsqu'ils exportent à destination d'autres pays membres de la CE. En outre, ils bénéficient des dispositions du Règlement 2092/91 de la CE, qui établit un cadre unique facilitant la commercialisation des produits biologiques dans toute la CE, sans besoin de double certification. En revanche, pour exporter des produits biologiques à destination de la CE, les exportateurs non communautaires doivent obtenir un certificat spécial ou être enregistrés sur la liste appelée article 11³. Malgré ces exigences, les importateurs et consommateurs de la CE préfèrent les aliments biologiques produits dans la CE car ils estiment en général que les systèmes de certification et de contrôle de la production biologique de la CE sont plus stricts et plus fiables que ceux de pays tiers. De faibles quantités d'agrumes biologiques sont importées de pays du bassin méditerranéen. Le Maroc exporte chaque année environ 600 tonnes d'agrumes biologiques frais (principalement oranges destinées à la France), alors qu'Israël exporte plus de 1 000 tonnes (principalement pomélos). Les importations augmentent légèrement en été (juin-septembre), lorsqu'il n'y a pas de production

² Dans le présent rapport, on suppose une parité parfaite entre le dollar EU et l'euro.

³ Pour de plus amples détails sur le règlement de la CE, prière de se référer à la publication de FAO/CCI/CTA “Les marchés mondiaux des fruits et légumes biologiques”.

locale d'agrumes dans la Communauté européenne. Les principaux fournisseurs d'agrumes hors saison sont l'Argentine (2 500 tonnes vendues à la Communauté européenne en 2001) et l'Afrique du Sud (1 200 tonnes en 2002). Les États-Unis exportent de faibles quantités à destination de la Communauté européenne.

Principaux marchés au sein de la Communauté européenne

8. Le tableau 1 donne des estimations des importations **nettes** d'agrumes dans certains pays de la CE en 2000. Si l'on applique à ces chiffres les taux moyens de croissance des ventes de produits biologiques (15 pour cent), on peut estimer à 75 000 tonnes le volume des importations d'agrumes biologiques dans ces pays pour 2003.

Allemagne

9. La consommation de fruits biologiques en Allemagne se chiffrait à 69 000 tonnes pour 2000, dont près de la moitié provenait d'importations. Les agrumes représentaient 13 000 tonnes, soit plus d'un tiers des importations de fruits biologiques. Les agrumes biologiques sont principalement importés d'Italie et d'Espagne et de faibles volumes de produits arrivent également de Grèce.

Royaume-Uni

10. Les fruits et légumes sont la principale catégorie d'aliments, avec une part de 31 pour cent du marché des produits biologiques. Les ventes totales au détail de fruits et légumes biologiques frais représentaient un montant de 400 millions de dollars EU en 2000, dont environ 15 millions de dollars EU rien que pour les agrumes. Les importations d'agrumes biologiques s'établissaient à environ 8 000 tonnes en 2001. Les agrumes provenaient essentiellement d'Italie et d'Espagne, mais de faibles volumes d'agrumes biologiques étaient également importés de Grèce (citrons), d'Israël (pomélos), d'Afrique du Sud (oranges) et des États-Unis d'Amérique (oranges et pomélos).

France

11. Le marché des fruits biologiques devrait augmenter de plus de 25 pour cent pour s'établir à 54 millions de dollars EU en 2002. Les importations d'agrumes biologiques étaient estimées à 9 000 tonnes en 2000, faisant des agrumes le premier produit d'importation. La majeure partie des oranges, citrons et tangerines biologiques proviennent d'Espagne et d'Italie. Toutefois, les pays non communautaires fournissaient, en 1999, 20 pour cent des agrumes biologiques importés par la France.

Autriche

12. Les ventes de fruits et légumes biologiques étaient estimées à environ 30 millions de dollars EU. L'Autriche a importé 7 400 tonnes d'agrumes biologiques en 2000, volume considérable par rapport à sa population. Les principaux fournisseurs sont l'Italie, l'Espagne, la Grèce et Israël.

Pays-Bas

13. Même si les ventes totales d'aliments biologiques sont limitées par rapport à d'autres pays de la CE, il existe un certain potentiel de croissance car, selon le secteur, la consommation individuelle, actuellement faible, devrait augmenter dans les cinq prochaines années. En outre, les Pays-Bas importent et réexportent des volumes importants de fruits et légumes biologiques et constituent donc un point d'entrée clé pour l'accès au marché de la Communauté européenne. Selon les estimations, les Pays-Bas consommaient 7 000 tonnes d'agrumes importés en 2000.

Suède, Danemark et Finlande

14. Les pays nordiques importent la plus grande partie des fruits biologiques qu'ils consomment à l'état frais. Par exemple, en Suède et au Danemark, la part des importations est de

95 pour cent. Le Danemark a la plus forte consommation par habitant de produits biologiques dans toute la Communauté européenne. En Suède et en Finlande, la consommation est plus faible, mais elle augmente très rapidement. Les ventes au détail de fruits biologiques dans ces trois pays ont augmenté de plus de 40 pour cent par an depuis le milieu des années 90 pour s'établir à 40 millions de dollars EU en 2001. Les importations d'agrumes suivent une tendance à la hausse et étaient globalement estimées à 3 000 tonnes en 2000. Les agrumes biologiques proviennent, pour l'essentiel, des pays méditerranéens de la CE.

Tableau 1 – Estimation des importations nettes, à l'état frais, d'agrumes certifiés dans certains pays de la CE (2000) (en tonnes)

Pays	Total agrumes
Autriche	7-8 000
Belgique	500-1 000
Danemark	2 000
France	9 000
Allemagne	13 000
Pays-Bas	7 000
Suède	500-1 000
Royaume-Uni	8 000
Finlande	500
Irlande, Luxembourg	500
Total	48-50 000

Source: FAO

Prix

15. Il est très difficile d'avoir une idée précise des prix des agrumes biologiques car l'on dispose de très peu de données fiables. De plus, les prix varient considérablement d'une période à l'autre et entre les régions. Comme on pouvait s'y attendre, les prix des agrumes sont plus élevés en été (mai à septembre) lorsque la production intérieure de la CE est très faible, voire nulle. Les importations d'agrumes prédominent sur le marché à cette période. Les prix sont plus faibles de décembre à mars, lorsque les disponibilités de l'Italie et de l'Espagne sont abondantes.

16. Les surprix des produits biologiques varient également fortement d'un marché à l'autre (voir tableau 2). En moyenne, le surprix dans la CE était de 65 pour cent pour la production biologique, mais celui-ci pouvait osciller entre 17 pour cent en Grèce et 144 pour cent en Finlande en 2001. Le surprix est, de toute évidence, plus faible dans les pays producteurs d'agrumes. De plus, le surprix est plus faible dans les pays où une part importante des produits biologiques est vendue par les supermarchés (par exemple, Royaume-Uni, Pays-Bas, Autriche et Suède) car les supermarchés ont un surprix plus faible que les magasins spécialisés dans la vente de produits biologiques. Toutefois, ces prix plus faibles à la consommation peuvent refléter uniquement une meilleure efficacité au niveau de la gestion et ne se traduisent pas nécessairement par une baisse des prix payés aux producteurs.

17. En général, au cours des dernières années, les prix des agrumes biologiques ont eu tendance à baisser à tous les niveaux (prix à l'exploitation, prix de gros et prix au détail). En Espagne et en Italie, certains cultivateurs ne vendent pas leur production comme produits de

l'agrumiculture biologique car le surprix n'est pas suffisant pour couvrir les coûts de la certification.

Tableau 2 - Prix moyens au détail (€/kg) pour les oranges biologiques certifiées et les oranges conventionnelles dans les pays de la CE en 2001

Pays	Prix des oranges biologiques	Prix moyen des oranges conventionnelles	Surprix des produits biologiques en pourcentage
Autriche	1,54	1,11	39
Danemark	4,43	2,68	65
Finlande	3,70	1,51	144
France	2,71	1,52	78
Allemagne	1,96	0,87	125
Grèce	1,12	0,96	17
Irlande	3,16	1,67	89
Italie	1,61	1,16	39
Luxembourg	2,85	1,94	47
Pays-Bas	2,24	1,57	43
Suède	2,12	1,91	11
Royaume-Uni	3,56	2,25	58
Moyenne pondérée CE	2,10	1,27	65

Source: Compilé à partir de Hamm et divers collaborateurs 2002

Perspectives du marché

18. La consommation d'agrumes biologiques reste faible dans les pays de la CE qui ne cultivent pas d'agrumes. Il y a donc d'amples possibilités de voir la consommation augmenter encore. Les évolutions prévues, telles que la baisse des prix, les gains d'efficacité dans toute la filière de commercialisation, la qualité supérieure des fruits grâce aux améliorations technologiques des opérations de production ou de manutention après récolte, devraient fortement accroître les ventes

19. L'adhésion de dix pays d'Europe centrale et orientale en 2004 va accroître le marché des agrumes de la CE. Si l'on prend pour hypothèse que la consommation individuelle dans ces pays rejoindra le niveau de consommation de la CE en 2010, la consommation totale d'agrumes de la CE s'établirait à environ 7,9 millions de tonnes. Si l'on suppose que de 5 à 10 pour cent de ce volume correspondra à des produits biologiques (la part actuelle de la production biologique est de 3 pour cent), le marché potentiel pour les agrumes biologiques se situerait entre 400 000 et 800 000 tonnes (voir tableau 3).

Tableau 3 – Débouchés potentiels pour les agrumes biologiques frais dans la CE à 25 membres en 2010 (en tonnes)

Produit	Consommation totale d'agrumes (projections)	Consommation potentielle d'agrumes biologiques	
		5% de produit biologique	10% de produit biologique
Orange	3 800 000	190 000	380 000
Petits agrumes	2 500 000	125 000	250 000
Citrons	1 100 000	55 000	110 000
Pomélos	450 000	23 000	45 000
Total	7 850 000	393 000	785 000

Source: Projections de la FAO 2002

20. Pour les raisons expliquées au paragraphe 7, une part importante de cette demande supplémentaire sera couverte par la production intérieure de la CE. C'est notamment le cas pour les oranges, tangerines et citrons biologiques. Toutefois, les pays ayant conclu des accords commerciaux préférentiels avec la CE, utilisant des organismes de certification de la production biologique jugés fiables par la CE et capables d'exporter des agrumes biologiques à des prix compétitifs devraient pouvoir trouver des débouchés.

21. En outre, des débouchés existent pour des agrumes spécifiques dont l'offre est limitée pendant la période de production de la CE, ou pour les produits de contre-saison. La production de pomélos de la CE n'est pas suffisante pour répondre à la demande interne et c'est le cas également pour le pomélo biologique. La limette biologique est un autre produit pour lequel une demande existe et le Mexique en est de loin le principal fournisseur.

22. La production d'agrumes biologiques de contre-saison pourrait offrir les meilleures possibilités pour les exportations des pays en développement. Ce segment est principalement contrôlé à ce jour par l'Argentine, l'Uruguay et l'Afrique du Sud. Des approvisionnements supplémentaires peuvent apparemment être acceptés, car le marché se développe.

23. Les pays de la CE qui offrent les meilleurs débouchés sont soit les pays ayant déjà des marchés importants pour les produits biologiques (Royaume-Uni, Allemagne, Autriche), même si la croissance de la demande est en train de ralentir, soit les pays ayant un marché assez restreint mais en rapide expansion pour les fruits biologiques, comme la France et les pays scandinaves. L'Italie, bien qu'étant un grand pays producteur, pourrait offrir des débouchés pour les agrumes de contre-saison en raison de la forte augmentation de la consommation de produits biologiques.

B. ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Taille du marché

24. Les États-Unis représentent le plus grand marché au monde pour les produits alimentaires et boissons biologiques. Les ventes au détail de ces produits ont progressé de plus de 20 pour cent par an depuis 1990 et, selon le CCI, devraient se situer entre 11 et 13 milliards de dollars EU en 2001. Selon les estimations, les ventes de fruits et de légumes frais se chiffraient à 1,45 milliard de dollars EU en 1999, soit plus de 22 pour cent des ventes totales de produits biologiques.

25. Les oranges biologiques figurent parmi les fruits biologiques les plus consommés avec les pommes et les bananes. La consommation totale d'agrumes frais (conventionnels et biologiques) aux États-Unis s'élevait à 2,6 millions de tonnes en 2000. Si l'on applique à ce volume la part de marché moyenne de la production biologique (2 pour cent), on obtient une estimation prudente de la consommation d'agrumes biologiques à l'état frais de 64 000 tonnes.

Origines des agrumes biologiques commercialisés aux États-Unis

26. Les États-Unis sont un grand producteur d'agrumes, mais seulement une part infime de la production provient de l'agrumiculture biologique. En 2001, l'agrumiculture biologique couvrait 9 741 acres (3 940 ha, voir tableau 4), soit moins d'un pour cent de la superficie totale des terres consacrées à l'agrumiculture, soit 1 090 000 acres.

Tableau 4 – Superficie des terres consacrées à l'agrumiculture biologique certifiée aux États-Unis (2001)

État	Superficie de l'agrumiculture biologique (en acres) (*)	
	en 1997	en 2001
Floride	2 296	6 056
Californie	3 012	3 063
Texas	191	385
Arizona	595	223
Total États-Unis d'Amérique	6 099	9 741

(*): 1 acre = 0,405 hectare Source: Département de l'agriculture des États-Unis 2002

27. On ne dispose pas de données officielles sur le volume des agrumes biologiques produits. Toutefois, si l'on prend pour hypothèse des rendements oscillant entre 25 à 30 tonnes à l'hectare, on peut estimer que la production d'agrumes biologiques se situe dans une fourchette allant de 100 000 à 120 000 tonnes, soit de 0,7 à 0,8 pour cent de la production totale d'agrumes. Environ 80 pour cent des agrumes de Floride sont traditionnellement destinés à la transformation. On peut donc supposer que le volume d'agrumes biologiques des États-Unis vendus à l'état frais varie entre 50 et 60 000 tonnes. Cela laisserait supposer qu'une part importante du marché des agrumes frais est actuellement approvisionnée par la production intérieure.

28. Toutefois, les États-Unis importent des agrumes biologiques bien qu'en faible quantité. Les principaux fournisseurs d'agrumes biologiques à l'état frais sont le Mexique (oranges et limettes), le Honduras (citrons), le Guatemala, le Belize, le Brésil et l'Afrique du Sud. Il n'a pas été possible d'obtenir des données sur les quantités expédiées par ces pays.

Prix

29. Dans l'ensemble, le surprix des produits frais de l'agrumiculture biologique par rapport à l'agrumiculture conventionnelle varie de 11 à 121 pour cent dans la grande distribution et de 50 à 167 pour cent sur le marché des aliments naturels. On trouvera au tableau 5 certains exemples de prix des agrumes en 2001.

Tableau 5 – Exemples de prix des agrumes biologiques et conventionnels (2001)

Valeur en \$EU	Whole Foods			Safeway			King Soopers		
	Biologique	Conventionnel	Surprix biologique (%)	Biologique	Conventionnel	Surprix biologique (%)	Biologique	Conventionnel	Surprix biologique (%)
Citron		0,39		1,99	1,79	11	1,99		
Orange navel	0,99	3/1,00		0,99	0,89	11		0,39	
Pomélo				1,29			1,29	0,79	63

Source: FAO 2001

Perspectives du marché

30. La consommation d'agrumes biologiques devrait augmenter à court et à moyen termes suivant en cela la tendance générale du marché des aliments biologiques. Le marché américain des aliments biologiques devrait, selon les projections de la CCI, représenter un montant de 13 à 15 milliards de dollars EU d'ici 2005. La création en octobre 2002 de normes nationales pour les produits biologiques a accru la prise de conscience des consommateurs à l'égard des produits biologiques. Depuis 1999, les principales sociétés de production alimentaire des États-Unis portent une attention accrue aux aliments biologiques. En outre, les consommateurs souhaitent de plus en plus se maintenir en bonne forme physique et à améliorer leur nutrition, et la consommation de produits frais est un élément important d'un style de vie sain. La consommation globale par habitant de fruits et de légumes est en hausse.

31. Selon les projections de la FAO, la consommation totale d'agrumes aux États-Unis en 2010 se chiffrerait à environ 3,2 millions de tonnes. Si l'on prend pour hypothèse que de 5 à 10 pour cent de ce volume correspond à la production biologique, les débouchés potentiels pour les agrumes biologiques se situent entre 160 000 et 320 000 tonnes (voir tableau 6).

Tableau 6 – Débouchés potentiels pour les agrumes biologiques à l'état frais aux États-Unis en 2010 (en tonnes)

Produit	Consommation totale (projections)	Consommation potentielle d'agrumes biologiques	
		Biologique - 5%	Biologique - 10%
Orange	1 500 000	75 000	150 000
Petits agrumes	400 000	20 000	40 000
Citrons	580 000	29 000	58 000
Pomelos	710 000	35 000	71 000
Total	3 190 000	159 000	319 000

Source: FAO 2003

32. Les disponibilités intérieures couvriront probablement une part importante de l'augmentation de la demande d'agrumes biologiques. Il devrait toutefois y avoir également des débouchés pour les fournisseurs étrangers capables de livrer des agrumes de qualité à des prix compétitifs. Chaque année, les États-Unis importent des fruits et des légumes en provenance du

monde entier pour une valeur de plus de 6 milliards de dollars EU. Les meilleurs débouchés seraient pour les agrumes biologiques à l'état frais pendant la saison de faible production aux États-Unis et pour les types d'agrumes biologiques dont la production intérieure est limitée, comme dans le cas des limettes. En raison de leur proximité géographique avec les États-Unis et du faible coût de la main-d'oeuvre, les pays d'Amérique latine devraient pouvoir tirer profit de ces possibilités. Les tarifs douaniers sur les agrumes importés à l'état frais sont très faibles (moins de 5 pour cent *ad valorem*). Toutefois, les pays fournisseurs doivent se conformer aux normes phytosanitaires et de qualité très strictes des États-Unis. De plus, les organismes de certification utilisés doivent être approuvés par le Département de l'agriculture des États-Unis.

C. JAPON

33. Jusqu'il y a peu, il n'existait aucune définition précise de l'expression "produit biologique" au Japon, où l'on peut trouver diverses catégories de produits "respectueux de l'environnement" ou "verts". En avril 2000, une nouvelle législation japonaise sur les normes applicables aux produits de l'agriculture biologique a été introduite.

34. On estime que la valeur au détail des produits biologiques certifiés se situait aux alentours de 250 millions de dollars EU en 2001, soit moins d'un pour cent des ventes totales d'aliments au Japon. Les ventes de fruits et de légumes biologiques ont été freinées par la nouvelle réglementation sur les normes applicables à l'agriculture biologique. La plupart des produits frais vendus sous l'appellation biologique avant 2001 ne répondent pas aux exigences énoncées dans la nouvelle réglementation et ont donc perdu leur appellation biologique.

35. Les quantités d'agrumes biologiques vendues sur le marché japonais sont très limitées. À la faiblesse de la production interne d'agrumes biologiques viennent s'ajouter les exigences phytosanitaires très strictes applicables aux importations de fruits frais. Un problème particulier est la fumigation obligatoire lorsque les services de contrôle ont des doutes quant à la présence ou non de ravageurs ou de maladies dans les produits. Lorsqu'ils sont soumis à fumigation, les produits perdent leur label biologique (ils sont alors commercialisés sous l'appellation "sans produit chimique, soumis à fumigation"). En outre, les tarifs douaniers sur les oranges et mandarines à l'état frais sont relativement élevés (de 16 à 32 pour cent *ad valorem* selon la saison et le type de fruit). En conséquence, les importations d'agrumes biologiques ont été très faibles depuis 2001, et se situaient probablement en dessous de 2 000 tonnes. Elles portaient principalement sur des oranges, citrons et pomélos biologiques, en provenance principalement des États-Unis.

36. Malgré les problèmes susmentionnés, le Japon devrait offrir à moyen terme d'importants débouchés commerciaux aux exportateurs d'agrumes biologiques. Sa population dispose en effet d'un revenu moyen élevé et une part importante de ce revenu (20 pour cent) est consacrée à l'alimentation. Le désir qu'ont les consommateurs de protéger leur santé a stimulé la demande de produits alimentaires "sûrs" et "sains". De plus, la production biologique intérieure est faible. Même si l'on peut s'attendre à une hausse au cours des prochaines années, la demande d'agrumes biologiques restera supérieure à la production intérieure, ce qui pourrait créer de fortes demandes d'importation. Les tarifs douaniers sur les pomélos, citrons et limettes sont relativement faibles. Toutefois, les pays fournisseurs doivent se conformer aux normes phytosanitaires et de qualité très strictes du Japon. En outre, les organismes de certification doivent être approuvés par les autorités japonaises.

III. MARCHÉS DES JUS D'AGRUMES BIOLOGIQUES

37. Le jus d'orange représente l'essentiel des jus d'agrumes biologiques. Il y a aussi une production de jus de pomélo biologique (par exemple, à Cuba, en Israël et aux États-Unis) et de jus de citron (en Argentine, en Espagne, en Italie), mais les volumes sont restés jusqu'à présent très faibles.

38. Le jus d'orange est commercialisé principalement sous deux formes: jus d'orange concentré congelé (JOCC) et pur jus direct. Pendant longtemps, c'est le jus d'orange concentré congelé qui a dominé le marché mais, ces dernières années, la consommation de pur jus direct augmente rapidement.

A. LE MARCHÉ DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

39. Selon les prévisions d'Organic Monitor, le marché de la CE pour les jus de fruits et de légumes biologiques représenterait un montant de 90 millions de dollars EU en 2002. Les ventes au détail ont augmenté de plus de 20 pour cent par an depuis 1998.

40. La plupart des ventes au détail du jus d'orange biologique porte sur le pur jus direct que les consommateurs préfèrent pour des raisons de santé. On estime que le volume du pur jus direct d'agrumes biologiques vendu dans la Communauté européenne oscillait entre 12 et 13 millions de litres en 2002. Les principaux marchés sont le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et l'Italie. De nombreuses sociétés européennes de production de jus biologique transforment des oranges fraîches importées d'Italie et d'Espagne. Ces deux pays transforment également une partie des agrumes biologiques qu'ils produisent et sont les principaux fournisseurs de la Communauté européenne. Les principaux fournisseurs extérieurs de la CE pour le pur jus direct d'agrumes biologiques sont Israël, le Brésil, Costa Rica et les États-Unis.

41. Le JOCC biologique est utilisé pour la reconstitution de jus ou le mélange avec d'autres jus de fruits ou encore comme ingrédient dans l'industrie agroalimentaire. La CE produit des quantités limitées de JOCC biologique. Le Brésil est de loin le principal fournisseur de ce type de jus, devant les États-Unis d'Amérique, Cuba, Costa Rica et Israël.

Principaux pays consommateurs

42. On trouvera dans la section ci-après des informations concernant la taille du marché, les taux de croissance, la ventilation des ventes et la structure compétitive, compilées à partir de recherches effectuées par Organic Monitor.

Royaume-Uni

43. On estime que les ventes de pur jus direct d'agrumes biologiques représentaient une valeur de 11 millions de dollars EU en 2002, pour un volume de 4,9 millions de litres. Après une période d'expansion rapide à la fin des années 90, la croissance a ralenti sur les marchés (plus 7 pour cent en 2001 et 2002). Le principal produit est le jus d'orange, mais une part non négligeable du marché va également au jus de pomélo. Le marché est dominé par trois sociétés qui contrôlent environ 85 pour cent des ventes. En 2001, 94 pour cent des jus biologiques étaient vendus par des supermarchés. Les principaux fournisseurs sont la Floride (jus d'orange et de pomélo) et l'Italie (oranges).

Allemagne

44. Environ 1,5 million de litres de pur jus direct d'agrumes biologiques ont été vendus en 2002 pour une valeur totale d'environ 3,4 millions de dollars EU (prix au détail). Le marché allemand s'est fortement développé au cours des dernières années (+30 pour cent en 2002), car de grands distributeurs commencent à proposer des jus biologiques à la vente. Deux sociétés contrôlent environ 90 pour cent du marché. Les principaux fournisseurs sont Israël, l'Italie, l'Espagne et le Brésil; ils assurent ensemble les trois quarts du volume total.

France

45. Selon les estimations, les ventes de pur jus direct d'agrumes biologiques étaient de 3 millions de dollars EU en 2002, pour un volume de 1,5 million de litres. Après une période d'expansion rapide à la fin des années 90 (+25 pour cent en 1999), la croissance a ralenti (+15 pour cent en 2002). Deux sociétés contrôlent environ 75 pour cent des ventes. La France

achète à l'Italie et à l'Espagne l'essentiel de ses jus d'agrumes biologiques, mais importe également des produits provenant d'Israël, du Costa Rica, du Brésil, d'Argentine et de Floride.

Italie

46. Le marché des purs jus directs d'agrumes biologiques a connu une très forte croissance à partir de 1999. En 2001, les ventes ont augmenté de 50 pour cent, car les supermarchés ont commencé à proposer des jus biologiques. Selon les estimations, les ventes de 2002 étaient de 2 millions de dollars EU pour un volume de 1,15 million de litres. L'Italie, du fait de sa production abondante, n'importe pas beaucoup de jus d'agrumes biologiques.

B. PRIX

47. Les prix des jus d'orange biologiques ont baissé au cours des dernières années du fait d'un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande. La demande a augmenté, comme on peut le constater ci-dessus, mais pas aussi vite que l'offre. Selon les négociants, le surprix attaché à la production biologique a baissé et est rarement supérieur à 30 pour cent. Actuellement, les perspectives de prix ne sont pas favorables.

C. PERSPECTIVES DES MARCHES

48. Organic Monitor a réalisé des enquêtes auprès des importateurs et des producteurs et estime sur cette base que la consommation de jus biologique dans la Communauté européenne atteindra 100 millions de litres à long terme. Les jus d'agrumes biologiques ne représentent qu'une très faible part de l'ensemble de la consommation de jus d'agrumes dans la Communauté européenne. En conséquence, il existe un bon potentiel d'augmentation de la consommation. L'Allemagne, les pays scandinaves et l'Italie ont un marché particulièrement dynamique.

49. Il faut toutefois noter que le marché des jus d'agrumes biologiques peut déjà compter sur d'abondantes disponibilités et que les fournisseurs actuels sont capables d'accroître fortement leurs livraisons. Le Brésil produit de grandes quantités de JOCC biologique à faible prix et pourrait augmenter considérablement sa production. Partant, les nouveaux fournisseurs souhaitant pénétrer le marché des jus d'agrumes biologiques de la CE devraient être extrêmement compétitifs. Ils devraient soit produire à des prix comparables à ceux du Brésil, ce qui semble difficile, soit fournir des jus de qualité supérieure. Des tarifs douaniers allant de 12 à 15 pour cent *ad valorem* frappent les importations de jus d'agrumes dans la CE, avec une redevance supplémentaire de 20,6 euros/100 kg. Il s'agit de taux nettement supérieurs aux tarifs moyens appliqués aux agrumes frais. Les pays ayant conclu des accords commerciaux préférentiels avec la CE auraient donc un avantage. Les pays les moins avancés pouvant se prévaloir des dispositions de la proposition "Tout sauf les armes" de la CE pourraient avoir un créneau à condition qu'ils aient les capitaux et les technologies nécessaires pour créer une industrie d'exportation de jus.

IV. LE MARCHÉ DES ÉTATS-UNIS

50. Les États-Unis d'Amérique sont le plus grand marché de jus d'orange au monde. La consommation était de plus de 12 millions de tonnes de jus d'agrumes en 2000, soit 40 pour cent de la consommation mondiale. La consommation individuelle du jus d'orange et de pomélo figure parmi les plus élevées au monde.

51. On dispose de très peu d'informations sur le marché américain des jus d'agrumes biologiques. Il y a plusieurs marques de jus d'orange biologique sur le marché, mais la consommation est très faible, puisqu'elle représente moins de 0,3 pour cent de la consommation totale de jus. Le jus d'orange biologique est produit en Floride, mais la production est limitée. Il semble que les producteurs préfèrent écouler leur production sur le marché des agrumes frais où ils obtiennent de meilleurs prix pour leurs agrumes biologiques.

52. Le jus d'orange biologique se présente essentiellement sous la forme de pur jus direct, préféré par les consommateurs malgré son prix plus élevé. Les consommateurs boivent du jus biologique pour des raisons de santé et ne veulent pas d'un jus ayant été reconstitué à partir de concentré. Plusieurs sociétés (notamment McLean Marketing, Organic Valley, Horizon Organic, Odwalla, Indian River Organics, Lakewood Organic Juices, Organic Ingredients et Cascadian Farms) commercialisent du jus d'orange biologique. Certaines produisent le jus, alors que d'autres assument seulement des fonctions de commercialisation et de distribution.

53. Pour compléter la production intérieure, qui couvre environ 90 pour cent de la demande, les États-Unis importent des jus d'agrumes biologiques en particulier du Mexique et du Brésil. Les tarifs douaniers sur les agrumes frais sont très faibles comme on l'a vu auparavant, mais les tarifs sur les importations de jus d'agrumes concentrés varient de 34 à 38 pour cent *ad valorem*. Les tarifs douaniers sur le pur jus direct d'agrumes sont nettement plus faibles (moins de 5 pour cent *ad valorem*). Les États-Unis exportent une faible part de leur production de jus d'agrumes biologiques vers le Canada, la Communauté européenne et le Japon.

V. LE MARCHÉ JAPONAIS

54. Le Japon est le troisième plus grand marché pour les jus d'agrumes après les États-Unis et la Communauté européenne. Il a consommé plus de 635 000 tonnes de jus d'agrumes en 2000, dont 70 pour cent de jus importé. La consommation par habitant reste toutefois assez faible (2 kg par an). Pour les raisons expliquées ci-dessus, on ne dispose pas de beaucoup d'informations sur la consommation japonaise de jus d'agrumes biologiques. Le Japon importe du JOCC biologique du Brésil et du pur jus direct d'agrumes biologiques des États-Unis.

55. Il existe de bonnes perspectives d'augmentation de la consommation de jus d'orange biologique, car les consommateurs japonais disposent de revenus élevés et souhaitent se nourrir avec des aliments sains. De plus, les jus biologiques devraient bénéficier de l'augmentation prévue de la demande globale de boissons et de jus d'agrumes biologiques. Concernant l'accès au marché, les réglementations sanitaires et phytosanitaires posent moins problème que pour les agrumes frais en raison du processus de pasteurisation ou de stérilisation utilisé pour la production des jus d'agrumes. Les exportateurs potentiels doivent toutefois savoir que les tarifs douaniers sur les importations de jus d'agrumes sont de 25 pour cent *ad valorem*, soit un taux supérieur aux tarifs frappant les agrumes frais.

VI. AUTRES MARCHÉS

56. Même si leurs marchés sont réduits, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada, la Suisse et la Norvège ont une forte consommation par habitant d'aliments biologiques et offrent donc des débouchés pour les exportations de jus d'orange biologique. De plus, les ventes de produits biologiques ont récemment décollé dans certaines économies émergentes (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, République de Corée et Singapour). Ces marchés restent très réduits, mais offrent de bons potentiels de croissance.

VII. CONCLUSION

57. Le marché mondial des agrumes biologiques (à l'état frais et sous forme de jus) devrait se développer progressivement au cours des prochaines années, et fournir des débouchés intéressants pour les exportations.

A. AGRUMES BIOLOGIQUES À L'ÉTAT FRAIS

58. Le marché de la CE pour les oranges, tangerines et citrons biologiques frais est dominé par l'Italie et l'Espagne qui bénéficient d'un accès en franchise aux autres pays de la CE, d'une réglementation commune concernant l'agriculture biologique et de la préférence des négociants et des consommateurs de la CE pour les produits biologiques européens. Cela laisse peu de

possibilités aux fournisseurs extérieurs lors de la saison de production de la CE. Il existe toutefois des possibilités d'exportation de pomélos et de limettes biologiques, dont la production est insuffisante dans la CE, ainsi que de production d'agrumes biologiques hors saison.

59. Il existe de plus grandes possibilités d'exportation d'agrumes frais à destination des États-Unis et du Japon. Même si les États-Unis produisent des agrumes biologiques, la demande pourrait être supérieure à l'offre et les droits d'importation sur les agrumes frais sont très faibles. Le Mexique est bien placé pour occuper ce créneau, mais il y a place également pour d'autres fournisseurs, notamment d'Amérique latine. Les fournisseurs doivent être particulièrement attentifs aux questions de ravageurs et de maladies car les règlements phytosanitaires du Département de l'agriculture des États-Unis applicables aux importations d'agrumes sont très stricts. Le marché japonais des agrumes biologiques frais offre également des perspectives intéressantes à condition que les exportateurs soient capables de se conformer aux nouvelles réglementations japonaises concernant l'agriculture biologique et aux exigences phytosanitaires strictes. Les expéditeurs doivent prendre des mesures sévères de contrôle de la qualité afin d'éviter la fumigation au port d'entrée.

B. JUS D'AGRUMES BIOLOGIQUES

60. Le marché des jus d'agrumes biologiques est actuellement très limité puisqu'il ne représente qu'environ 0,3 pour cent de la consommation totale de jus d'agrumes. Étant donné que la part globale des aliments biologiques est de l'ordre de 2 pour cent du total, il existe un potentiel de croissance considérable. Si les jus d'agrumes biologiques arrivaient à ce pourcentage, la consommation totale dans les pays développés pourrait passer du niveau actuel de 100 000 tonnes à plus de 500 000 tonnes en équivalent de jus non concentré.

61. Il semble que les producteurs aient anticipé cette croissance, alors que la demande n'a pas encore décollé, ce qui a entraîné un fléchissement des prix. Une nouvelle baisse du surprix attaché à la production biologique est prévue au cours des prochaines années étant donné que la Communauté européenne, les États-Unis et le Brésil ont la capacité nécessaire pour accroître fortement leur production. L'ampleur de cette baisse sera fonction du temps qu'il faudra à la demande pour rattraper l'offre.

62. Le Brésil est très compétitif sur les marchés mondiaux du JOCC. Pour les autres pays en développement produisant des jus d'agrumes et situés à proximité des principaux marchés, l'exportation de pur jus direct d'agrumes biologiques peut être une meilleure option (par exemple, le Mexique et les pays d'Amérique centrale pour le marché américain, les pays de la Méditerranée pour le marché de la CE). Compte tenu des droits de douane relativement élevés sur le jus d'orange, les pays bénéficiant d'accords commerciaux préférentiels avec les principaux pays consommateurs auront un avantage comparatif.

63. En conclusion, les exportateurs désirant vendre des agrumes biologiques et des jus d'agrumes dans les principaux pays industrialisés devraient accorder une attention particulière aux paramètres suivants:

- aptitude de leur industrie des agrumes biologiques à répondre aux besoins spécifiques des marchés visés (exigences phytosanitaires, qualité, conditionnement, quantité, uniformité et rapidité de livraison);
- compétitivité de leur industrie des agrumes biologiques (coûts de production);
- distance par rapport aux marchés et coûts de transport;
- tarifs douaniers sur les marchés visés et éventuellement accords commerciaux préférentiels;
- acceptation de leur organisme de certification biologique par le marché visé.

64. Les fournisseurs potentiels doivent évaluer la rentabilité de la production et de l'exportation de produits à base d'agrumes biologiques en fonction de différents scénarios concernant le surprix possible.